



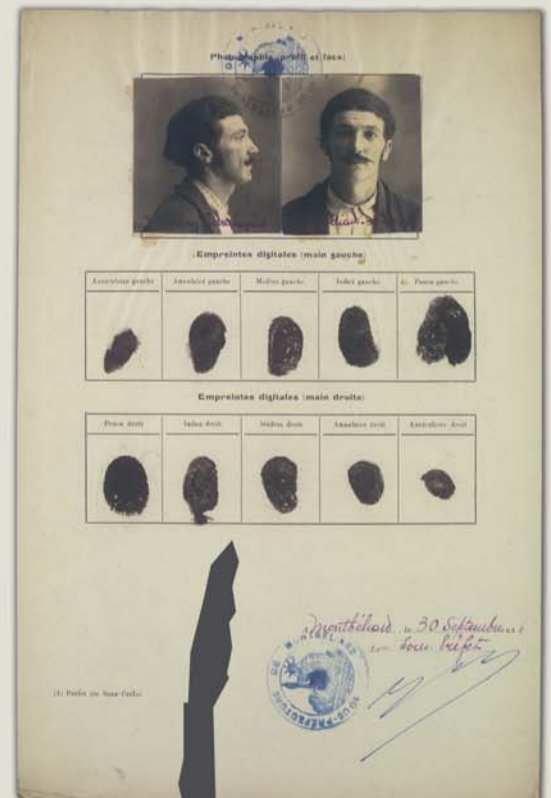
réalisé par Alain Gagnieux,
chargé du service éducatif des

Archives
départementales
du Doubs



Histoires de vies

Une exposition
sur l'immigration
dans le Doubs
de 1850 à 1950



avec la collaboration de Nathalie Vidal
et Myriam Drouhard

Photographies Gérard Antoni

Remerciements :

Archives municipales de Montbéliard : Fanny Girardot.
Archives municipales de Pontarlier : Annie Brischoux.
Centre régional INSEE : Annick Migevand et Yves Lebeau.
Annie Aubry, Yvonne Barbier, Joëlle Cailleaux,
Louis Gatchiné et son épouse, Monique Gavillon-Simonot,
Georges Kirbidjian, François Lassus, Angelo Santoro,
Pierre Simonot, Pierre Sinibaldi.

Réalisation :

Lagrange Atelier Graphique, Besançon.

Archives départementales du Doubs - décembre 2005



Le Doubs
CONSEIL GÉNÉRAL
www.doubs.fr



Immigrés et étrangers dans le Doubs en 1999

Source : INSEE, 1999

Remarque : La prise en compte des Français par acquisition nés hors de France n'a pas toujours été possible. Par conséquent, les statistiques mentionnées dans cette exposition ne portent le plus souvent que sur la population dite étrangère.

Ensemble des Français par acquisition

Français par acquisition nés en France : 7987

11765 Français par acquisition nés hors de France



33410 Ensemble des immigrés du département du Doubs

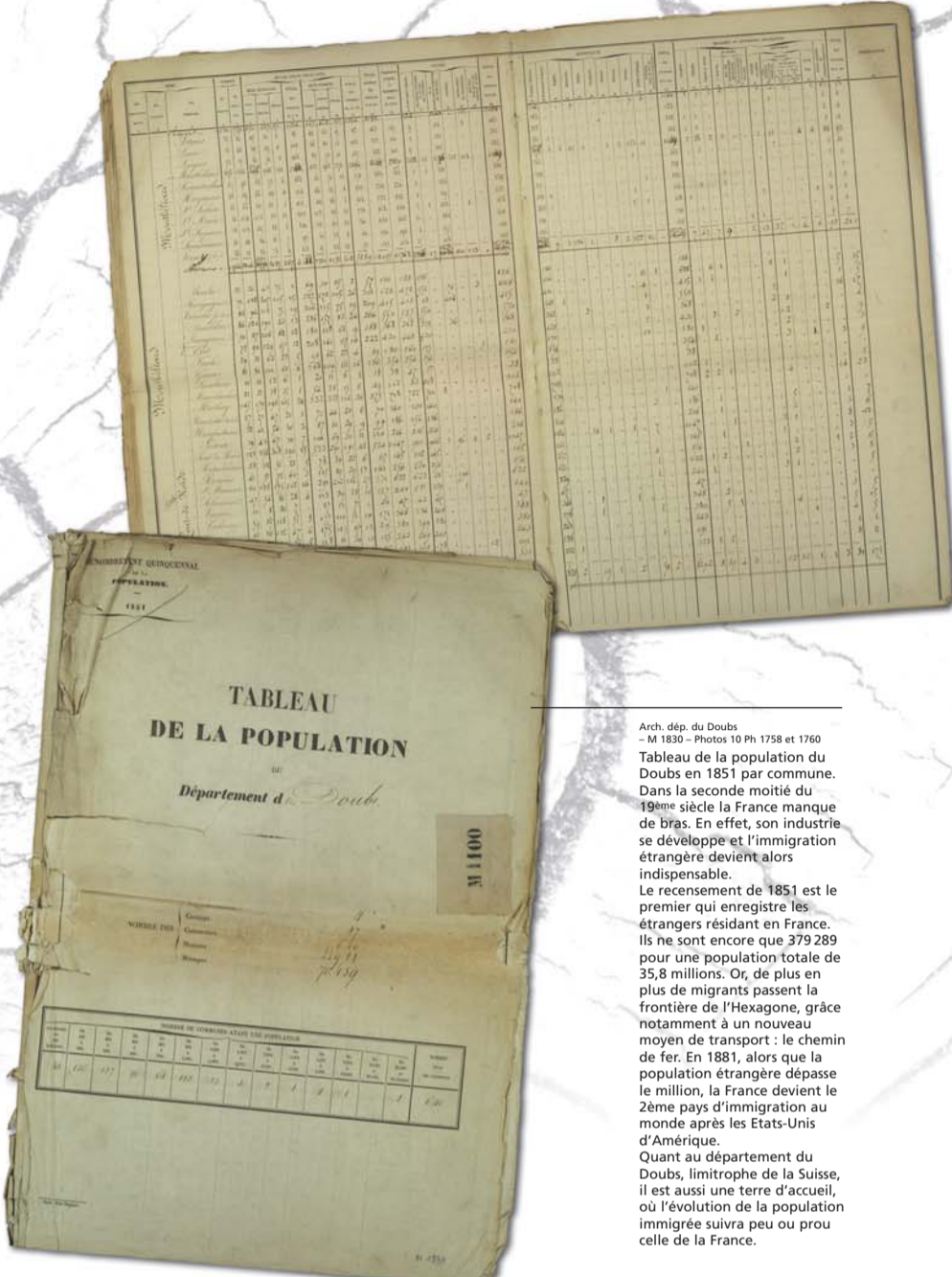


21645 Étrangers nés hors de France



Étrangers nés en France : 4617

Ensemble des étrangers



Arch. dép. du Doubs - M 1830 - Photos 10 Ph 1758 et 1760
Tableau de la population du Doubs en 1851 par commune. Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle la France manque de bras. En effet, son industrie se développe et l'immigration étrangère devient alors indispensable. Le recensement de 1851 est le premier qui enregistre les étrangers résidant en France. Ils ne sont encore que 379 289 pour une population totale de 35,8 millions. Or, de plus en plus de migrants passent la frontière de l'Hexagone, grâce notamment à un nouveau moyen de transport : le chemin de fer. En 1881, alors que la population étrangère dépasse le million, la France devient le 2^{ème} pays d'immigration au monde après les Etats-Unis d'Amérique. Quant au département du Doubs, limitrophe de la Suisse, il est aussi une terre d'accueil, où l'évolution de la population immigrée suivra peu ou prou celle de la France.

L'homme est né migrateur

migrant, émigré, immigré, immigrant et étranger...

A l'origine, l'humanité est nomade, et les hommes n'ont cessé de franchir les montagnes, traverser les mers et défricher les continents. La migration du clan ou d'un seul, de la tribu ou d'un peuple, est inspirée par la recherche d'une Terre Promise, d'un Eldorado, d'un pays de Cocagne, où l'on trouvera de quoi se nourrir, où l'on recommencera une nouvelle vie. Le goût de l'aventure, l'envie de faire fortune poussent également hommes, femmes et enfants à quitter la terre natale.

L'humanité aura attendu des millénaires avant de s'établir en villages et de bâtir des villes. Et aujourd'hui, le mode de vie sédentaire s'est imposé sur la plus grande partie du globe terrestre. Cependant, l'espèce humaine demeure migratrice. Les hommes continuent à passer les frontières des États, bravant souvent mille dangers pour échapper à la misère ou aux persécutions, faisant preuve d'un instinct de vie et d'une capacité d'adaptation inégalés dans le monde animal.



Barbier & Refranche
Nous soussignés Barbier & Refranche
Maire de la Commune de Refranche
Autorisons à Monsieur Philippe Monti
Né le 15 Mars 1878, âgé de 32 ans
Né à Montlièvre, de la Commune de Refranche
de se rendre à Paris pour y exercer la profession
de maître
Fait en mairie à Refranche le
24 Août mil neuf cent quinze
Le Maire
Barbier



Arch. dép. du Doubs
- M 1113 - Photo 10 Ph 1726
Autorisation de séjour
accordée à Philippe Monti
le 10 août 1915
par le maire de Refranche.

Arch. mun. de Montbéliard
- 7 F 19/3 - Photos 9 Ph 16 et 19
Extrait d'un registre d'inscription
des livrets ouvriers,
Montbéliard, 1877-1878.



Arch. dép. du Doubs
- M 1113 - Photo 10 Ph 1708
Permis de séjour délivré à Lina
Wirth le 14 décembre 1916
par le maire de Labergement-
Sainte-Marie.



QUESTIONNAIRE destiné à l'obtention de la carte d'identité d'étranger.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Sauget
Né le 14 août 1894
Fils de Joseph Sauget
et de Victoire Dicozon
Profession: Ouvrier
Nationalité: Suisse
Le présent questionnaire doit être rempli par les indications de l'étranger pour le maire ou le commissaire de la commune...
Situation de famille: marié
Adressé dans la Commune: M. de Chappuis
Permis de séjour accordé le 14 août 1909
ENFANTS au-dessous de 15 ans accompagnant l'étranger ou résidant avec lui

Arch. mun. de Fournet-Blancheroche
EAC 3980 I4 - Photo 10 Ph 1776
Livret ouvrier délivré le
28 janvier 1880 par la mairie de
Grand-Combe-des-Bois à
François Schuster, Autrichien,
maçon et tailleur de pierres.
Institué en 1803, puis réintroduit
en 1854, le livret ouvrier est
alors plus destiné à contrôler les
ouvriers dans leur ensemble que
les étrangers en particulier.



Arch. dép. du Doubs
- M 1114 - Photo 10 Ph 1704
Questionnaire renseigné le
8 août 1919 par Joséphine
Sauget pour l'obtention d'une
carte d'identité d'étranger.

Arch. dép. du Doubs
- M 1114 - Photo 10 Ph 1709 et 1710
Rapport du 5 août 1920 sur
Elisabeth Röcker, émanant du
commissariat de Besançon.

Arch. dép. du Doubs
- M 1112 - Photos 12 FI 1699-1700
Passport délivré à Nicolas
Bott le 12 septembre 1853 par
le gouvernement du Canton
et de la République des
Grisons.

Emigré, immigré dès qu'il passe une frontière...

train, gare, bateau, port,
passeport, permis de séjour,
carte d'identité...

Au cours du 19^{ème} siècle, l'entrée sur le territoire français est soumise à une législation de plus en plus contraignante. Or, l'instabilité et la complexité des lois, décrets et instructions seront une entrave à sa mise en application. Cependant, quelques étapes peuvent être retenues comme essentielles. Ainsi :

- la loi du 3 décembre 1849, pour près d'un siècle, donne tout pouvoir au ministre de l'Intérieur en matière d'expulsion des étrangers du territoire national ;
- la loi du 8 août 1893 confirme les termes du décret du 2 octobre 1888 relatifs à l'obligation

de déclaration de résidence pour tout étranger arrivant dans une commune ; cette loi institue la tenue dans chaque mairie d'un registre d'immatriculation des étrangers ;

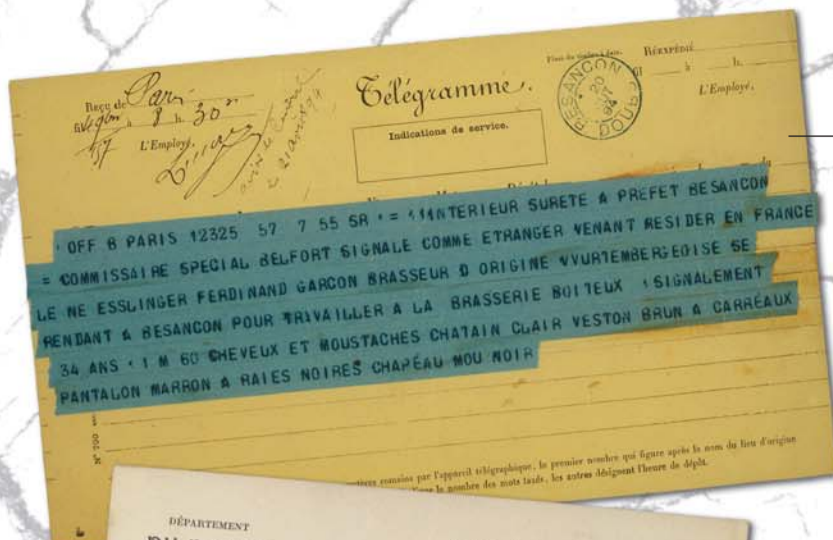
- deux décrets d'avril 1917 sont à l'origine de la carte d'identité à l'usage des étrangers de plus de 15 ans, ainsi que de la carte d'identité de "travailleur étranger" ;
- l'ordonnance du 2 novembre 1945 distingue résidents occasionnels, ordinaires et privilégiés et institue une "carte de résident privilégié" valable 10 ans.

L'expérience de l'immigration commence toujours par un voyage qui marque une rupture à la fois matérielle et symbolique entre un "avant" et un "après". Le passage de la frontière est un moment décisif dans cette aventure.

G. NOIRIEL, *Le creuset français*, 1988

Le gamin est parti. A pied, jusqu'à Bettola, en suivant le lit du torrent. A Bettola, il a pris un tortillard qui l'a conduit à Plaisance, puis de Plaisance le train pour Paris. Quand il est arrivé à la gare de Lyon, après quatre jours de voyage, le petit Taravella ne parlait pas un mot de français. On avait accroché à sa veste un carton avec son nom et le lieu de destination.

P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, 1993



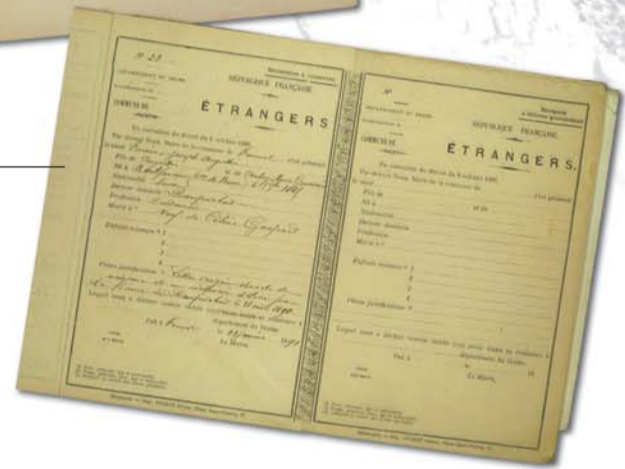
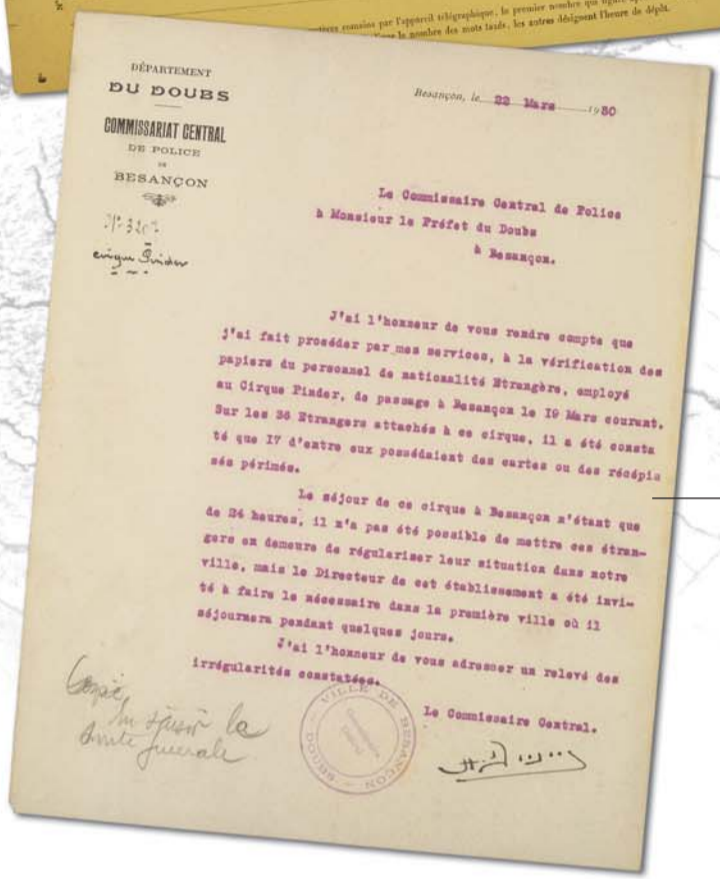
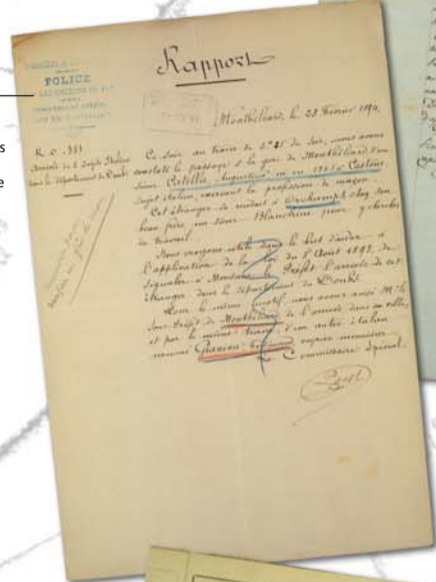
Arch. dép. du Doubs
- M 1096 - Photo 12 Fi 1693
Télégramme du 20 août 1894, émanant des services de la sûreté du ministère de l'Intérieur, signalant au préfet du Doubs l'arrivée d'un Wurtembourgeois à Besançon.

Arch. dép. du Doubs
- M 736 - Photo 10 Ph 1730 et 1731
Rapport de la brigade de Quingey du 12 décembre 1850 : arrestation pour défaut de passeport du sieur Veiprechet, tailleur, âgé de 48 ans, né à Alzbibaches (Wurtemberg).

Arch. dép. du Doubs
- M 1096 - Photo 12 Fi 1692
Rapport de la police des chemins de fer du 23 février 1894 sur l'arrivée de deux Italiens en gare de Montbéliard.

Arch. dép. du Doubs
- M 1114 - Photo 10 Ph 1703
Lettre du commissaire central de Besançon du 22 mars 1930, relative au contrôle des employés de nationalité étrangère du cirque Pinder.

Arch. mun. de Fournet-Blancheroche
- EAC 3980 15 - Photo 10 Ph 1775
Commune de Fournet-Blancheroche. Déclaration de résidence de Joseph Farine, 11 janvier 1891. L'obligation de déclaration de résidence a été imposée par le décret du 2 octobre 1888. Le registre d'immatriculation sera institué par la loi du 8 août 1893.



... il devient alors "étranger"

déclaration, surveillance, contrôle, rapport, triage, camps...

La Révolution française de 1789, en instituant la citoyenneté, établit une séparation juridique entre nationaux et non-nationaux. Or en France, cette distinction restera longtemps floue dans les esprits. En effet, jusque vers 1870, l'immigration demeure un phénomène naturel pour des voisins séparés par une frontière incertaine et poreuse.

La question de "l'identité des étrangers" s'imposera plus tard avec la 3^{ème} République. En effet, c'est à partir des années 1880 que l'on prend conscience de leur présence et de leur nombre.

On songe à la "protection du travail national" et déjà s'installe un climat xénophobe. Contrôles et surveillances s'intensifient. L'instauration d'une carte d'identité d'étranger, avec photographie, viendra compléter le dispositif.

Au cours de la période 1850-1950, les immigrés connaissent des périodes difficiles, voire tragiques. Pendant les deux guerres mondiales, des camps d'internement sont créés sur le territoire français pour y regrouper les ressortissants des pays ennemis. Dans le Doubs, en 1918, des dépôts de triage sont instaurés à Ornans et dans l'asile de Bellevaux à Besançon. En 1939, de nombreux camps sont improvisés sur le territoire français, notamment pour regrouper les réfugiés espagnols. Dans le Doubs, 200 Tziganes sont internés de 1941 à 1943 dans la saline d'Arc-et-Senans.

La crise économique des années 1930 suscite bon nombre de restrictions et de discriminations à l'entrée des étrangers en France. Le paroxysme de la xénophobie et du racisme est atteint sous le régime de Vichy.

"Etrangers" s'appliquait aussi bien à l'habitant de la région voisine qu'aux étrangers à la nation. Et cette dualité de sens perdura longtemps. L'hostilité n'avait pas besoin de grandes distances ni d'une frontière pour se manifester et le rejet d'autrui dominait en un temps de vie très cloisonné.

J. PONTY, *L'immigration dans les textes*, 2003



Noms de famille		Noms de baptême		Dates de naissance		Lieux de naissance		Lieux de résidence		Observations	
1	Jankowski	Antoni	Antoni	1892	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
2	Jankowski	Janina	Janina	1894	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
3	Lengwat	Julia	Julia	1895	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
4	Subasch	Witold	Witold	1896	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
5	Chywicki	Stefan	Stefan	1897	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
6	Muller	Adolphe	Adolphe	1898	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
7	Subasch	Witold	Witold	1899	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		
8	Jankowski	Antoni	Antoni	1900	1905	Polésie	Montbéliard	Polésie	Polésie		

Arch. dép. du Doubs
- M 816 - Photo 12 Fi 1645
État nominatif des réfugiés polonais résidant à Besançon en 1854 et percevant des subsides de l'État français. Un contrôle de leur situation pécuniaire est effectué chaque année par les services de la préfecture du Doubs. Lorsque le revenu mensuel individuel atteint 50 F, ces subsides sont supprimés.

Arch. mun. de Montbéliard
Réfugiés espagnols conduits au château de Montbéliard (vraisemblablement en 1937).



Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Monsieur le Ministre
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute estime et de mon profond respect.
Monsieur le Ministre
Le 30 Octobre 1919.

Arch. dép. du Doubs
- M 918 - Photo 12 Fi 1690
Notice individuelle relative à Félix Teissère, établie par la Maison de refuge des Alsaciens-Lorrains installée dans l'ancien séminaire d'Ornans.
Au cours du premier conflit mondial, les réfugiés alsaciens-lorrains, étant alors de nationalité allemande, étaient conduits à ce refuge pour y être "triés".
F. Teissère y entre en 1915 et en sort le 20 janvier 1919.
A son entrée, on lui donne 1 paire de chaussures, 1 chemise, 1 paire de bas, 1 mouchoir, 1 caleçon, 1 tricôt, 1 veste, 1 pantalon et on lui prête 1 pailleasse, 1 couverture, 1 verre et 1 serviette.

SOUTIEN DE L'ENFANCE ESPAGNOLE
Comité Régional du Pays de Montbéliard à MONTBÉLIARD

40 Petits Réfugiés Espagnols arrivent à MONTBÉLIARD

Samedi 10 Juillet à 16 h. Place de la Gare

Sans trinitas dans les murs de l'enfance malheureuse sans distraction d'aucune sorte. À venir faire à ces gosses un chaleureux accueil.
Pour faire oublier à ces petits exilés les horreurs de la guerre qui les a arrachés à leur pays et privés de tendresses de leur mère.
Tous Samedi à 16 h. précises Place de la Gare à MONTBÉLIARD

Je soussigné...
Notice individuelle...
Monsieur le Ministre...
Le 31 Janvier 1919.

Arch. dép. du Doubs
- M 816 - Photo 12 Fi 1646
Supplique du réfugié polonais Adolphe Muller, adressée le 30 octobre 1854 au ministre de l'Intérieur. Ce réfugié demande à être "réintégré pour les subsides" de l'État.

Ceux-ci ont fui leur pays pour conserver leur liberté...

réfugié, accueil,
asile, sans-papier,
refoulement...

Le droit d'asile existe en France depuis le Moyen Âge. Toute personne poursuivie peut alors trouver refuge dans un lieu de culte. Avec la Révolution française, le réfugié est celui qui a adhéré aux idéaux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il est un combattant de la liberté que son pays d'origine menace ou persécute à cause de cela. La France accueillera donc :

- au 19ème siècle, des Polonais de la "Grande émigration", des Espagnols carlistes et des Italiens anarchistes ;

- en 1914-1915, les Alsaciens-Lorrains évacuant les zones de combat ;
- dès 1915, des Arméniens rescapés des massacres perpétrés par l'armée turque ;
- à partir de 1917, des Russes fuyant la Révolution bolchevique ;
- dans les années 1920 et 1930, des Italiens anti-fascistes ;
- avec l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir, des Allemands, juifs ou anti-nazis ;
- et de 1937 à 1939, des Espagnols républicains fuyant le franquisme.

Constitution du 24 juin 1793 (Constitution de l'an I)
Des rapports de la République de France avec les nations étrangères
Art. 118. Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.
Art. 119. Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations ; il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.
Art. 120. Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans.



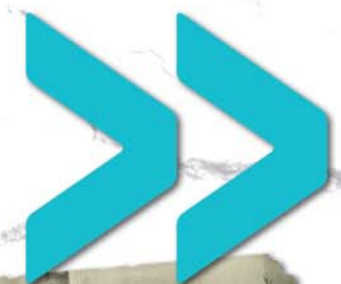
Pétition des marchands de bois des cantons d'Amancey et d'Ornans. Ils font état de leurs difficultés à exploiter les coupes de bois en raison de l'interdiction d'employer à leur gré des ouvriers étrangers.



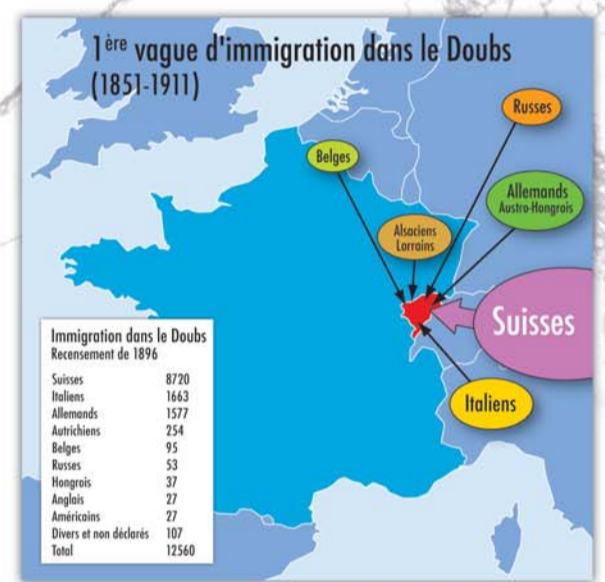
Délibération du conseil municipal de Trévillers, du 9 mai 1915. Les hommes sont au front et les fermes du Doubs manquent de bras. Huit permis de séjour d'étrangers suisses ont été refusés par la gendarmerie : des fermes resteront incultes et les fermières seront dans l'obligation de liquider leurs exploitations agricoles.



Lettre du 16 janvier 1832 de la direction des Douanes de Besançon au préfet du Doubs, au sujet d'artistes horlogers suisses souhaitant s'installer à Besançon.



Modeste Quareta en 1913 avec son fils Henri. Né en 1883 à Alagna (Italie), il émigre vers 1910 à Colombier-Fontaine où il crée une petite entreprise de maçonnerie. Il épouse une Française avec laquelle il a deux enfants. En 1915, lorsque l'Italie entre en guerre, il rejoint l'armée de son pays. Il est porté disparu le 23 octobre 1915 au cours des batailles de l'Isongo.



...ceux-là question de survie aussi viennent sur cette terre de passage pour y travailler

artiste horloger, maçon, colporteur, agriculteur, saisonnier, journalier, terrassier, domestique...

Depuis longtemps, l'immigration est le fait de "spécialistes", allant et venant au gré de la demande et des saisons. Avant la première guerre mondiale, Allemands, Autrichiens, Suisses ou Italiens entrent "naturellement" dans le département du Doubs. Ces voisins, immigrés parfois sans le savoir, sont colporteurs, horlogers, maçons, bûcherons, artistes, domestiques, montreurs d'ours, agriculteurs, éleveurs, journaliers, bateliers ... Cependant, à partir des années 1850, la Franche-Comté subit un exode rural important qui se conjugue avec une baisse

préoccupante de la natalité. Le vide ainsi créé appelle le trop-plein d'ailleurs, là où la terre se fait rare et ne suffit plus à nourrir la population. Après 1870, sous l'impulsion de son ministre des Travaux publics Ch.-L. Freycinet, la France entre dans une période de grands chantiers. Le département du Doubs connaît alors un afflux considérable de migrants, qui contribueront à la réalisation des lignes de chemin de fer, du canal du Rhône au Rhin, à la construction d'usines (papeterie de Novillars), ainsi qu'à l'édification de fortifications (Besançon).

Plusieurs types d'activités [...] provoquent le déplacement de familles selon des circuits dont la cohérence n'apparaît pas toujours au premier abord. La migration permanente des "gens du voyage" [...] ; migrations périodiques des métiers de la forêt, qui entraînent ceux qui les pratiquent d'une coupe de bois à une autre ; migrations sur le long terme des forgerons qui ne quittent pas non plus leur milieu spécifique, celui de l'usine [...] ; migration au fil de l'eau des bateliers de la Saône ; migration saisonnière des maçons, à qui une rencontre sentimentale vaut pour certains l'adoption d'une nouvelle patrie ; migration politique des premiers horlogers neuchâtelais installés à Besançon [...] et de bien d'autres populations.

F. LASSUS, *Maçons immigrés en Franche-Comté : Savoyards et Tessinois*, 2004



Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA) - Photo 9 Ph 11
M. Zuzanuk, décolleur de tôles à froid aux Forges d'Audincourt. - Etude de position au travail, vers 1960.

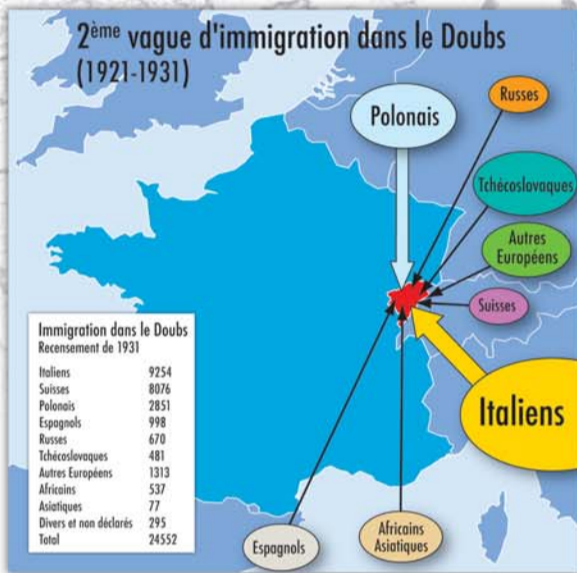
Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA) - Photo 9 Ph 9
Découpage de rails par une équipe des Forges d'Audincourt, vers 1950.
2ème en partant de la gauche : Pascal Rimacci.
À l'extrême droite : M. Scalco.



Collection particulière Monique Gavillon-Simonot - Photo 10 Ph 1707
Entreprise Micciolo - Quartier Fontaine-Argent à Besançon (1924)

Pierre Guglielmetti [le premier en partant de la gauche, marqué par une croix] est fils de Petrus Guglielmetti, né en 1828 à Rumina en Italie et arrivé en France sous le Second Empire. Garibaldien, Petrus s'est installé comme paysan-tailleur de pierre au lieu-dit le Pilâtre, commune du Mémont, dans le Haut-Doubs. Il y a construit la ferme qui existe encore, et a épousé en 1860 Marie Victorine Perriot-Comte, fille de paysans, née à Le Russey [...]. Deux de ses fils seront paysans, le troisième, Pierre, s'installe comme tailleur de pierre et maître-maçon à Le Russey, et épouse une Comtoise de Le Luhier, Marie Félicie Courtois. Il exploite une carrière près du cimetière de Le Russey, puis à Les Fontenelles sur la route de Frambouhans. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, il emploie de nombreux ouvriers (jusqu'à une quarantaine) : ouvriers italiens saisonniers, logés et nourris à la ferme, et ouvriers suisses et francs-comtois.

Le manque de main-d'œuvre durant la première guerre mondiale, le non-paiement de nombreuses factures du fait de la crise due à la guerre et la réquisition de ses chevaux, font qu'il doit quitter le Haut-Doubs et s'installer à Besançon. Il vit aux Ragots, puis rue d'Alsace, et est employé comme contremaître dans l'entreprise Micciolo ; il y participe à la sculpture des têtes de taureaux qui ornent le monument aux morts de Besançon. Il meurt peu avant la seconde guerre mondiale.
Témoignage Monique Gavillon-Simonot.



Quand l'économie française a besoin de travailleurs étrangers

immigration de masse, centre de regroupement, visite médicale, contrat de travail...

La première guerre mondiale marque un tournant pour l'immigration.

Les hommes sont au front et le manque de main-d'œuvre se fait cruellement sentir. En conséquence, l'État français crée un Service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE) chargé de recruter et de placer des dizaines de milliers de travailleurs étrangers.

Cette intervention de l'État marque les débuts d'une immigration de masse devenue vitale pour l'économie française. Effectivement, avec l'hécatombe de 1914-1918 une génération de Français a disparu. En 1919-1920 des accords sont conclus avec la Pologne, l'Italie et la Tchécoslovaquie ; la France étend de la sorte son recrutement vers l'Europe de l'est.

Cependant, dès 1919, l'initiative patronale

tend à prendre le relais de l'État avec la création en 1924 de la Société générale d'immigration (SGI). Dans l'entre-deux-guerres, cette organisation recrute des travailleurs étrangers (Italiens ou Polonais surtout) destinés à occuper dans les mines, l'industrie et l'agriculture, les emplois les plus pénibles et les plus dangereux.

Après la seconde guerre mondiale, les destructions de la guerre sont considérables et la population est en baisse. Pour relancer l'appareil de production, l'État engage alors une nouvelle politique de l'immigration, davantage tournée vers l'ancien empire colonial, et en particulier vers les pays du Maghreb. Il prend alors le monopole du recrutement des étrangers en créant l'Office national de l'immigration (ONI).

Peut-être qu'ils ne reviendront pas, ces hommes, ces femmes, qui passent comme des fantômes, en traînant leurs bagages et leurs enfants trop lourds, peut-être qu'ils vont mourir dans ces pays qu'ils ne connaissent pas, loin de leurs villages, loin de leurs familles ? Ils vont dans ces pays étrangers qui vont prendre leur vie, qui vont les broyer et les dévorer.

J.M.G. LE CLEZIO, *Désert*, 1980



Arch. dép. du Doubs - 8 FI 31
- Photo 10 Ph 1719
Refolement à la frontière suisse, vers Maîche, antérieur au 5 juin 1906 (cachet de la poste).

Arch. dép. du Doubs - M 1131 et 1 Z 121
- Photos 10 Ph 1732, 1733 et 1739, 1740
La loi du 16 juillet 1912, "sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades", institue pour les nomades un carnet anthropométrique d'identité. Ce carnet annonce la carte d'identité imposée aux étrangers en 1917.

Arch. dép. du Doubs - M 1131
- Transcription

Baume, le 16 février 1910

Le Sous-Préfet de Baume-les-Dames à Monsieur le maire de Gondenans-Montby

L'attention de M. le Préfet vient d'être appelée sur les inconvénients graves qui peuvent résulter du passage ou du séjour de bandes d'individus errants connus sous les dénominations de bohémiens, camps-volants, nomades, romanichels.

Ces individus, pour la plupart sans aveu, sans nationalité ni état civil connus, sillonnent les campagnes et se livrent à la mendicité et au vol, sous le couvert des professions de vanniers, rempailleurs de chaises, montreurs d'ours.

M. le Préfet rappelle qu'il est nécessaire d'appliquer les prescriptions rigoureuses de M. le Ministre de l'Intérieur, contenues dans sa circulaire du 29 juin 1889 [...]. Cette circulaire porte que les nomades étrangers doivent être refoulés purement et simplement par la gendarmerie dans la direction de la frontière.

Je fais appel à votre concours et vous prie de redoubler de zèle et d'énergie pour assurer l'exécution de ces prescriptions.

Vous aurez à me signaler immédiatement en même temps qu'à la gendarmerie le passage de nomades dans votre commune et la direction prise par eux afin qu'il soit possible de les suivre et de les rejoindre.

D'autre part, la présence de ces caravanes de nomades constitue un grand danger pour la santé publique et il importe d'éviter que des épidémies graves et principalement le typhus soient colportés par ces individus malpropres qui mènent une existence errante.



Galerie de portraits - Besançon

Arch. dép. du Doubs - M 1134
Besançon - Registres des récépissés de déclarations pour la période 1922-1924.

Photos collées sur la souche de la déclaration des marchands ambulants (loi du 16 juillet 1912).

- A 10 Ph 1749 MASOCH Géréma, né le 5 avril 1905 à Gosaldo en Italie. Marchand-ambulant (fabrication de chaises).
- B 10 Ph 1750 JEANQUARTIER Gérard, né le 30 juillet 1890 à La Chaux-de-Fond en Suisse. Marchand-ambulant (vaisselle, verrerie).
- C 10 Ph 1752 ZANINETTI Elinda, née GARINO, née le 2 juin 1863 à Guardabosone en Italie. Marchande-ambulante (ferrailles, légumes).
- D 10 Ph 1753 GREENBERG Lucie, née CORDIER, née le 6 septembre 1886 à Porrentruy en Suisse. Marchande-ambulante (bonneterie, confection).
- E 10 Ph 1754 BARDELLI Angèle, née DOLODIVICI, née le 19 octobre 1882 à Casale Litta en Italie. Marchande-ambulante (fromage, beurre).
- F 10 Ph 1755 AESCHBACHER Ernest, né le 29 juillet 1890 à Rapperswil en Suisse. Marchand-ambulant (beurre, œufs, lapins, poulets, légumes).

L'immigré est aussi forain, marchand ambulant ou nomade

*méfiance, peur, hostilité, refoulement
fiche individuelle,
carnet anthropométrique d'identité,
carnet collectif*

Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de Bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois, et toujours avec le même plaisir. L'admirable est qu'ils excitaient la haine des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons. Je me suis fait très mal voir de la foule en leur donnant quelques sols, et j'ai entendu des jolis mots à la Prudhomme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de très complexe. C'est la haine que l'on porte au bédouin, à l'hérétique, au philosophe, au solitaire, au poète, et il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère.

Lettre de G. FLAUBERT à G. SAND (12 juin 1867)

Galerie de portraits - Montbéliard

Arch. dép. du Doubs - 1 Z 121

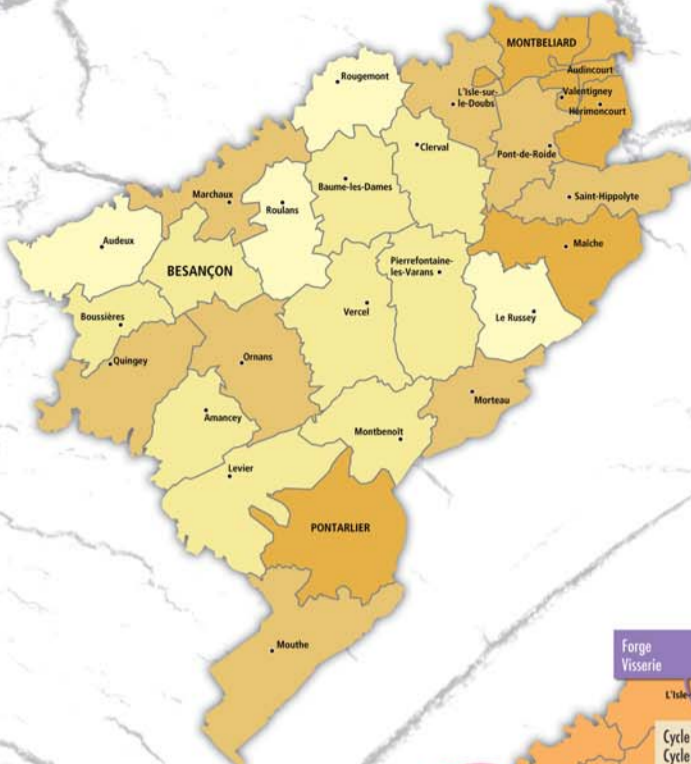
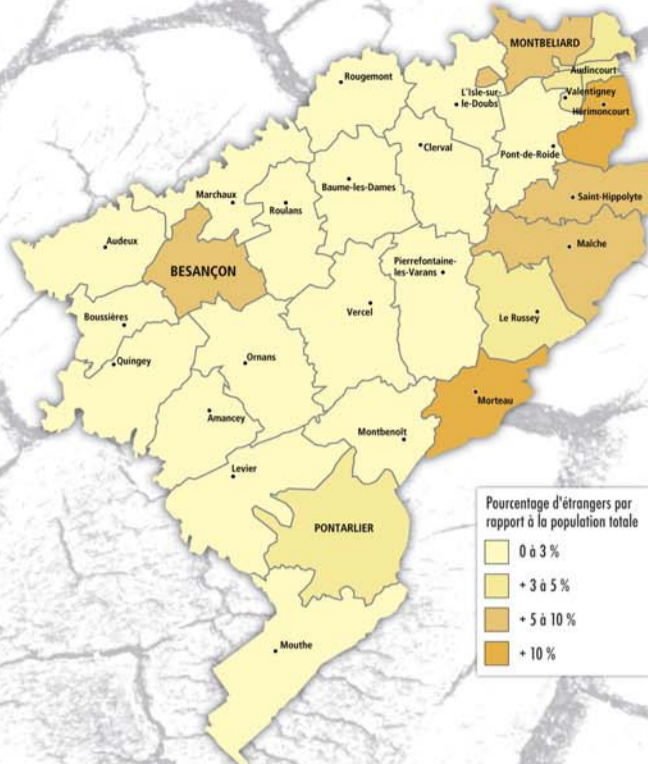
Photos collées sur les notices individuelles des nomades auxquels il a été délivré un carnet anthropométrique d'identité entre 1913 et 1925 (loi du 16 juillet 1912).

- G 10 Ph 1762 MENGARDA Adoné, né le 1er décembre 1884 à Samone en Autriche. Colporteur.
- H 10 Ph 1763 ZADRA Raphaël, né le 15 avril 1897 à Samone en Autriche. Colporteur.
- I 10 Ph 1764 DUR Joseph, né le 21 mai 1888 à Lhissa, province de Barcelone. Exploitant d'un tir forain.
- J 10 Ph 1766 REMETTER Georges, né le 24 juin 1912 à Ingenbohl en Suisse. Vannier.
- K 10 Ph 1767 LOEW Ludwig, né le 14 août 1905 à Sarrebruck en Allemagne. Lutteur forain.
- L 10 Ph 1768 SCHRENK Adolphe, né le 14 avril 1896 à Aistaig en Allemagne. Employé forain.
- M 10 Ph 1769 REINHARDT Anne, née le 7 mars 1913 à Hersingen en Alsace. Vannière.
- N 10 Ph 1770 GORGAN Manoch, né le 8 mars 1895 à Louvain en Belgique. Profession non mentionnée.
- O 10 Ph 1772 CARLOS Yek, née en 1907 en Belgique. Rempailleur de chaises.
- P 10 Ph 1773 DEMESTRE Loula, née en 1907 en France (nationalité italienne). Rempailleuse de chaises.

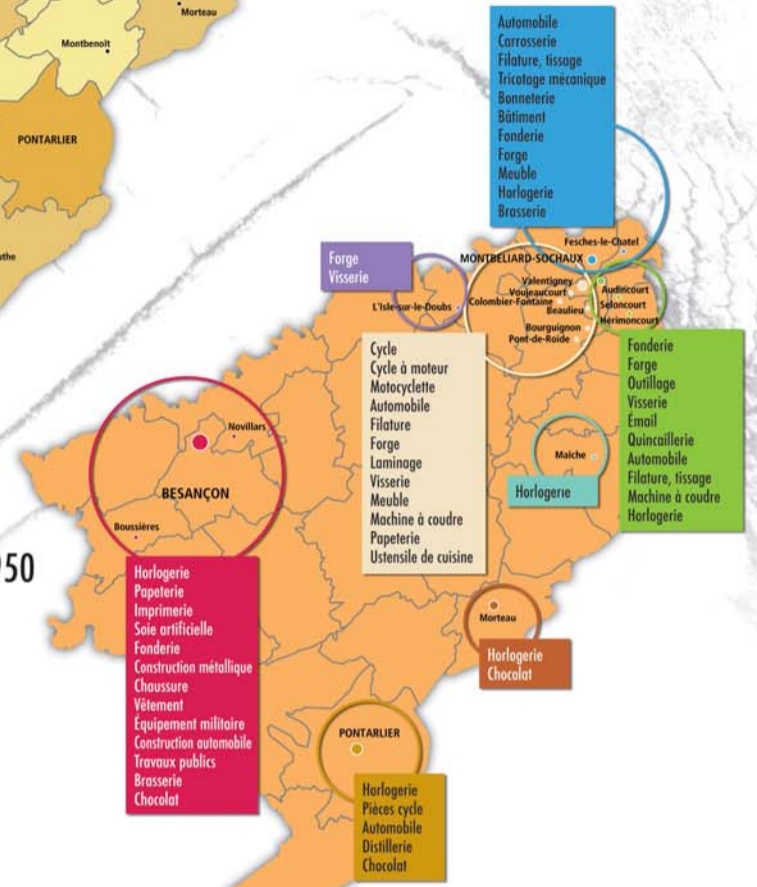


Le Doubs en **1896**
Densité de la population étrangère par canton

Le Doubs en **1926**
Densité de la population étrangère par canton

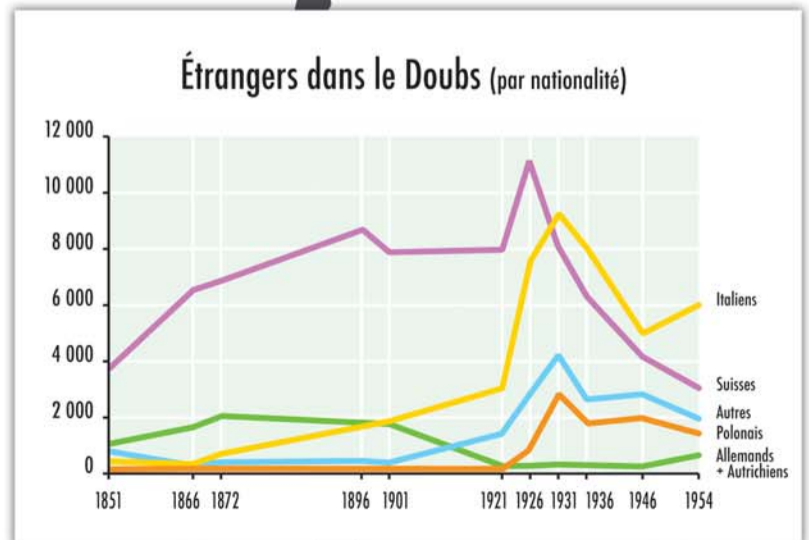
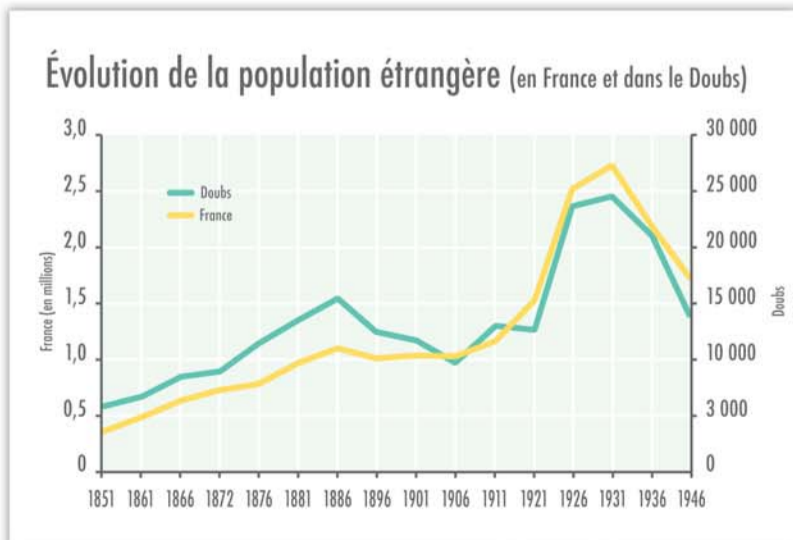


Centres d'attraction des travailleurs immigrés dans le Doubs industriel des années 1850 à 1950



L'immigration de 1850 à 1950 dans le Doubs

recensement, dénombrement, densité de la population, flux...



Sources : Archives départementales du Doubs - série M et INSEE Franche-Comté.



Arch. dép. du Doubs - 3 S 1056
- Transcription

Besançon, le 9 février 1939 - Rapport de l'ingénieur de la navigation.

Le lundi 6 février nous avons été prié par M. le Préfet du Doubs, de bien vouloir mettre à sa disposition pour y héberger des réfugiés espagnols une partie du Moulin-St-Paul.

Les dispositions d'aménagement, prises en compte par le budget départemental, ont été exécutées en quelques heures ; elles ont consisté en la clôture de certains passages, la mise en place de deux poêles et le repandage sur le sol de quelques bottes de paille.

Les réfugiés au nombre de 140 comprennent 40 adultes (femmes en très grande majorité) et une centaine d'enfants.

Les locaux occupés s'étendent sur toute la partie disponible de l'étage où se trouve déjà un logement d'éclusier et où seront installés les futurs bureaux de la subdivision.

A l'étage supérieur des dispositions sont prises pour l'aménagement des bureaux de l'arrondissement.

En dehors des œuvres (Croix-Rouge, Armée du Salut, etc.) qui s'occupent matériellement des réfugiés, un poste de police et de sécurité (un sous-officier, six hommes de troupe, un pompier et un ou deux agents de police ou gardes-mobiles) est en permanence sur les lieux.

Quoiqu'il en soit, il est nécessaire que les bureaux en voie de préparation au Moulin St-Paul soi(en)t occupés dans un bref délai, vers le 1^{er} avril au plus tard, par le Subdivisionnaire de Besançon et par l'Ingénieur d'Arrondissement, c'est pourquoi nous sommes d'avis d'intervenir auprès

Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA)
- Photo 9 Ph 6

La cité des Polonais d'Exincourt en 1929.

A droite, les baraquements destinés aux célibataires, à gauche, en cours de construction, la cité destinée aux familles. Au fond, les Forges d'Audincourt.

Arch. dép. du Doubs - 1569 W 485
- Photos 10 Ph 1741 à 1744

23 rue de Pontarlier à Sochaux. Garni comprenant 9 pièces pour 20 travailleurs algériens (1973).

8 rue des Chênes à Sochaux. Garni comprenant 9 pièces pour 29 travailleurs algériens (1973).

Ces photographies, prises en 1973 dans le cadre d'une enquête d'insalubrité, nous permettent d'imaginer ce que furent les conditions de logement de certains travailleurs immigrés après 1945.

Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA)
- Photo 9 Ph 7

La cité des Polonais d'Exincourt vers 1930-1932. Au fond, les Forges d'Audincourt.

Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA)
- Photo 9 Ph 12

Cité de l'Ouvroir en 1932, créée vers 1836 dans le périmètre des Forges d'Audincourt. Elle abrite quelques familles d'origine italienne. Au centre, devant le cycliste, Rina et Reinsa Raffaeli.



Le logement des immigrés

*baraque, pension, garni
bidonville, cité, hlm...*

Dès leur arrivée dans le pays d'accueil, les travailleurs immigrés sont confrontés au problème du logement. Ils ont souvent recours à l'hôtel ou au garni. Ils peuvent être contraints à des solutions de fortune : ainsi, tel maçon italien dormira sur le chantier où il travaille, tel autre garçon de ferme autrichien étendra sa paillasse pour la nuit dans l'écurie de son patron.

Heureusement, la situation des immigrants n'est pas toujours aussi précaire. A Colombier-Fontaine, les familles étrangères déjà installées accueillent fréquemment un de leurs compatriotes comme pensionnaire ; à Audincourt, les familles italiennes trouvent à se loger sans trop de difficulté ; à Pontarlier, la rue de Lavaux devient même un "faubourg italien".

Après la première guerre mondiale, avec les recrutements massifs des compagnies minières et des entreprises de l'industrie lourde, la question du logement de la main-d'œuvre immigrée s'avère

préoccupante. Elle l'est d'autant plus que l'on doit accueillir des familles entières, en particulier celles originaires de Pologne.

Dans le meilleur des cas des cités ouvrières sont créées par des employeurs soucieux de contrôler et de stabiliser une main-d'œuvre instable, non sans considérations humanistes chez certains.

Mais après 1945, une grave pénurie de logements touche toutes les couches sociales de la population française, sans distinction de nationalité. C'est l'époque où prolifèrent les bidonvilles autour des grandes agglomérations.

Or, quand la France entreprend la construction massive et accélérée de logements sociaux, les travailleurs immigrés n'ont pas toujours accès aux HLM (habitations à loyer modéré) qu'ils ont construites. En 1956, sont créés les foyers Sonacotral (Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens), destinés à accueillir les célibataires originaires du Maghreb.

Dans son arrêt "GISTI" du 8 décembre 1978 le Conseil d'État rappelait "qu'il résulte des principes généraux du droit et, notamment du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958, que les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale, que ce droit comporte, en particulier, la faculté, pour ces étrangers, de faire venir auprès d'eux leur conjoint et leurs enfants mineurs.

Le Petit Comtois du 1er avril 1890
- Photo 10 Ph 1706
"Echauffourée aux Prés de Vaux"



Arch. dép. du Doubs - 35
Transcription de l'article du Petit Comtois du 1er avril 1890.

Echauffourée aux Prés-de-Vaux. — L'entrepreneur de la construction de la nouvelle papeterie des Prés-de-Vaux rencontre, paraît-il, de sérieuses difficultés pour le creusage de certains puits. Les ouvriers occupés actuellement, et qui sont tous Français, auraient refusé de continuer ce travail.

Ta construction de l'usine devant être poussée activement, il s'adressa à un de ses amis et le pria de bien vouloir lui envoyer une équipe d'ouvriers au courant de cette sorte de travail ; ce dernier s'empressa de satisfaire son désir et lui adressa 25 ouvriers italiens.

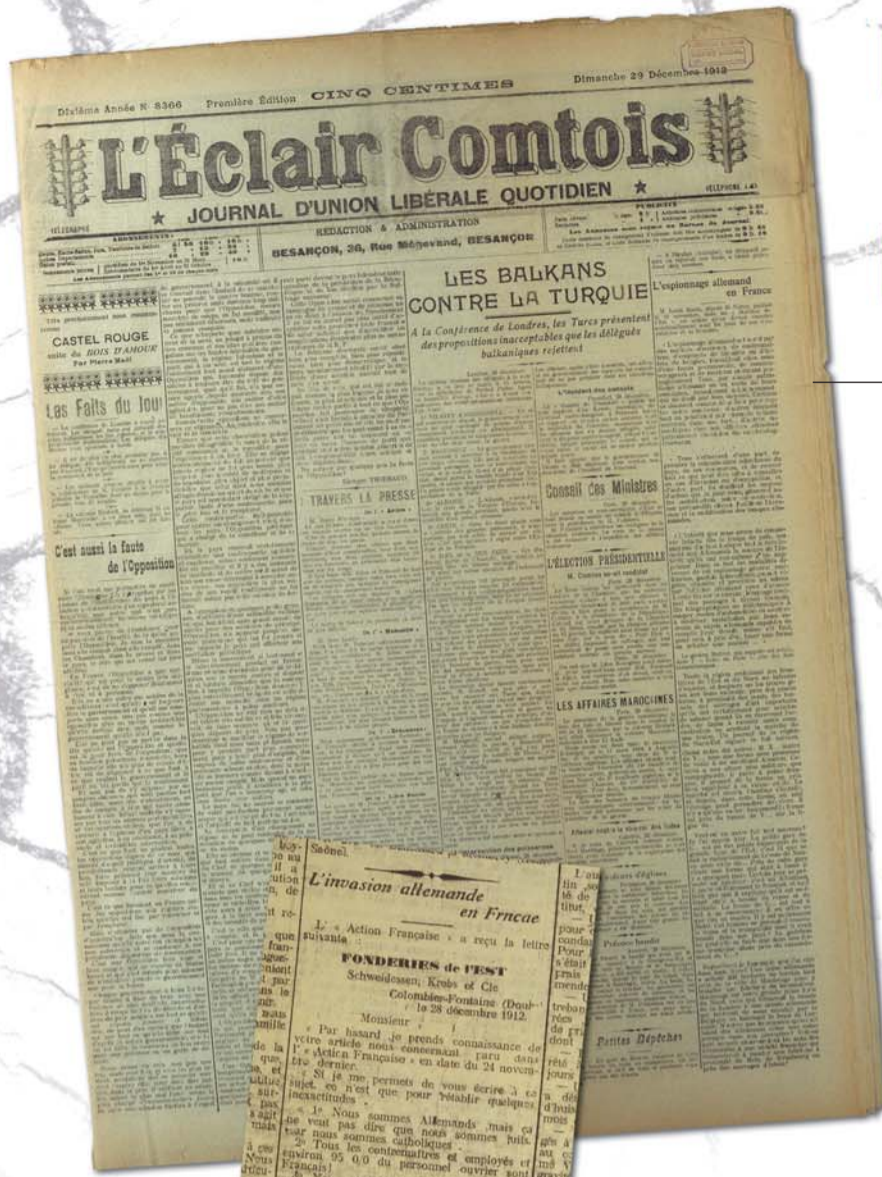
Ces derniers se mirent à l'œuvre hier matin. Tout marcha bien pendant un certain temps ; pourtant un observateur attentif aurait pu constater une légère effervescence parmi les ouvriers bisontins. Le moment du repos sonne, il est midi : les ouvriers italiens vont s'attabler à une cantine qui se trouve non loin du chantier et prennent leur repas.

Les ouvriers français font de même de leur côté. Le dîner était à peine terminé que les ouvriers français se rassemblent autour de la cantine qui renfermait les Italiens, jettent des pierres et brisent plusieurs carreaux.

Un des ouvriers italiens a été blessé légèrement à la tête, et le propriétaire de la cantine a reçu un coup de bâton et a été blessé légèrement au poignet.

Les ouvriers italiens abandonnèrent aussitôt le chantier et les travaux ont repris immédiatement. Cette échauffourée n'avait guère duré plus d'un quart d'heure.

M. le procureur général, M. le procureur de la République, M. le maire de Besançon et M. le commissaire central, sitôt informés de cette petite affaire, se sont rendus sur les lieux et ont donné les ordres



L'Éclair comtois du 29 décembre 1912
- Photo 10 Ph 1711
"L'espionnage allemand en France"



L'Éclair comtois du 4 janvier 1913
- Photos 10 Ph 1745 et 1746

"L'invasion allemande en France"
A l'approche du premier conflit mondial, le secteur de Colombier-Fontaine est un secteur très surveillé, car jugé stratégique (zone traversée par le canal du Rhône au Rhin et la ligne de chemin de fer Besançon-Belfort, existence d'entreprises appartenant à des étrangers).

Immigré, étranger avant tout...

*méfiance,
préjugés, stéréotypes...*

En 1881, le nombre des étrangers en France dépasse le million au moment où la 3^{ème} République consolide les fondements de l'État-Nation. On notera en particulier :

- l'éducation obligatoire et identique pour tous,
- le service militaire obligatoire pour tous les citoyens,
- le renforcement de la protection des frontières du pays.

Cependant, une crise économique sévit en France et le chômage touche durement la classe ouvrière. C'est alors que l'on commence, ici ou là, à s'inquiéter du nombre croissant de ces étrangers qui viennent "manger le pain des Français".

Les années 1890, marquées par la crise du boulangisme et l'affaire Dreyfus, voient s'installer un lourd climat de xénophobie.

Des événements dramatiques touchent la communauté italienne : les "Vêpres marseillaises" en 1881, les lynchages d'Aigues-Mortes d'août 1893, à Lyon les pillages et les incendies des 24 et 25 juin 1894, faisant suite à l'assassinat du président Sadi Carnot par un anarchiste italien ; à Besançon, en mars 1890, des bagarres opposent ouvriers français et ouvriers italiens aux Prés-de Vaux.

Au début du 20^{ème} siècle, les traités (Triple Entente et Triplice) divisent l'Europe en coalitions rivales. Le climat est alors très défavorable aux étrangers, notamment à l'égard des Allemands et des Italiens. Dans les années 1910, la menace de la guerre favorise une psychose de l'espionnage qui se prolongera tout au long de la guerre de 1914-1918.

D'abord, quand on est immigré, on a intérêt à se faire tout petit, surtout avec le chômage qui règne. Pris dans une manif, ou à un meeting, c'est la carte de travailleur qui saute, la carte bleue. Tu te retrouves avec la carte verte, pas le droit de mettre les pieds sur un chantier, juste celui de faire du tourisme. Ou même carrément expulsé (...).

CAVANNA, *Les Ritals*, 1978

Arch. dép. du Doubs - M 4039
- Photos 10 Ph 1717 et 171
"Pour les gosses d'Espagne :
au secours".

SOUTIEN DE L'ENFANCE ESPAGNOLE

COMITÉ RÉGIONAL DU PAYS DE MONTBELIARD
Société "L'Éclair" de Montbeliard
Bâtiment des Halles, Place Danton
MONTBELIARD
Tél. 1201 - 1202
C. CHATELIER - MONTBELIARD

Pour les Gosses d'Espagne : au Secours !

40 Petits sans abri arrivent à MONTBELIARD à Quand les 30 suivants ?

Les 40 premiers petits enfants d'Espagne sont arrivés à Montbeliard le 10 septembre. Ils sont tous des gosses de la guerre et de la famine, de la misère et de la mort.

Ces malheureux enfants ont été recueillis par notre Comité pour le Soutien de l'Enfance Espagnole, qui a pu leur offrir un toit et une nourriture.

Il faut être plus nombreux pour les recevoir. Chaque jour de nouveaux arrivés nous arrivent et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

Chaque jour nous recevons de nouveaux enfants et nous sommes obligés de leur offrir un toit et une nourriture.

L'Éclair comtois des 5 et 6 septembre 1937
- Photos 10 Ph 1723 et 1724
"Est-ce vrai ?"

Les Etrangers dans la Région Comtoise

Après l'enquête universitaire de 1925

L'immigration étrangère dans la région comtoise a connu une véritable explosion depuis la guerre. En 1925, on comptait environ 3000 étrangers dans la région, ce chiffre est passé à plus de 10 000 aujourd'hui.

Les étrangers les plus nombreux sont d'origine polonaise, italienne et portugaise. Ils sont arrivés en France pour travailler dans l'industrie et l'agriculture.

EST-CE VRAI ?

Après la visite de l'Exposition Comtoise de Montbeliard, on se demande si les étrangers sont vraiment si nombreux dans la région.

Une enquête menée par une université comtoise a permis de constater que le nombre d'étrangers a effectivement augmenté.

Cependant, il ne faut pas se laisser impressionner par ces chiffres. Les étrangers apportent aussi des avantages à la région.



L'Éclair comtois du 21 août 1937
- Photos 12 Fi 1676 et 1677
"Aurons-nous des réfugiés ?".

Franche-Comté et Monts Jura n° 88
de novembre 1926
- Photo 12 Fi 1668
"Les étrangers dans la région comtoise [...], une invasion pacifique [...] source nouvelle de vitalité et de force".

..."bouc émissaire" si nécessaire

discrimination, exclusion, ghetto, stigmatisation, xénophobie, racisme...

Une fois la paix revenue, il devient évident que l'économie française manque cruellement de bras. Dans les années 1920, l'immigration est devenue indispensable : il faut "recruter les étrangers qui le méritent à prendre place dans la nation française amoindrie par la dénatalité et la guerre".

Cependant, au début des années 1930, la "Grande dépression" atteint la France. La montée du chômage ravive, entre nationaux et non-nationaux, les tensions qu'une partie de la presse ne manque pas d'attiser. Certaines professions (médecins,

avocats) se ferment aux étrangers. De nombreux travailleurs étrangers, en majorité polonais, sont expulsés de France avec leur famille. Décrets et lois protecteurs se multiplient, destinés à préserver le pays des éléments "indésirables".

La réglementation des années 1930 aura ainsi préparé le terrain au régime de Vichy.

Il s'agit de voir comment le recours à la main-d'œuvre étrangère considérée comme un "remède" qui existe par "bonheur" lorsqu'il faut faire face aux besoins créés par l'hécatombe de la Première Guerre mondiale, devient un péril majeur lorsque survient la crise des années 30, tandis que la xénophobie atteint son paroxysme avec l'arrivée des réfugiés espagnols en 1939.

J. PINARD, Du Noir au Rouge, 2002



Collection Yvonne Barbier
- Photo 9 Ph 2
Club cycliste de Colombier-Fontaine, le 20 juillet 1913. Modeste Carreta au premier plan (2ème en partant de la gauche). Le sport facilite l'intégration.



Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA)
- Photo 9 Ph 8
Procession dans la cité polonaise d'Exincourt, vers 1935. Vraisemblablement le 3 mai, jour de la fête nationale polonaise.

Collection SMC Colombier-Fontaine
- Photo 9 Ph 13
Sortie annuelle de la maîtrise des Fonderies de l'Est à Colombier-Fontaine, en 1930. Au premier plan, tous deux accoudés, les frères Paroli (Lanis à gauche et Joseph à droite). Joseph Paroli est né en 1880 à Etouvans (25). Son père est journaliste et sa mère ménagère. Au recensement de 1936, il sera enregistré comme directeur des fonderies, ce qui témoigne d'une ascension sociale remarquable pour cet Italien de la «deuxième génération».



Collection Association pour la mémoire des forges d'Audincourt (AMFA)
- Photo 9 Ph 14
Une équipe du four Martin aux forges d'Audincourt. Seul François Bochevski, d'origine polonaise (1er assis en partant de la gauche), peut être identifié avec certitude. Cette photographie témoigne cependant du brassage des nationalités dans la communauté ouvrière d'Audincourt.



Arch. dép. du Doubs - PER 44
- Photos 10 Ph 1728 et 1729
Gazette helvétique n°1 de septembre 1927.
"Un journal pourquoi ? [...] se rendre utile parmi nos compatriotes. En apportant le souvenir de la patrie absente, il contribuera aussi à faire aimer notre seconde patrie : la France".

Un jour, revenir au pays ? ou rester en terre étrangère...

*exil, déracinement,
barrière de la langue,
mal du pays, rêve du retour,
adaptation, oubli...*

Pour la plupart des immigrés, le français est une langue étrangère. Dès qu'ils ont passé la frontière, c'est comme un mur invisible qui se dresse autour d'eux. Les choses les plus simples de la vie quotidienne deviennent alors autant d'obstacles à surmonter.

A cet isolement linguistique s'ajoute le mal du pays, souffrance morale d'autant plus aiguë pour le travailleur célibataire, ou l'épouse confinée dans le logis familial.

Aussi, pour mieux supporter leur condition d'exilés, les immigrés ont-ils tendance à se regrouper.

La vie sociale s'organise alors autour d'une association, d'un journal, d'un club sportif ou musical. En particulier, les convictions et les pratiques religieuses communes confortent et

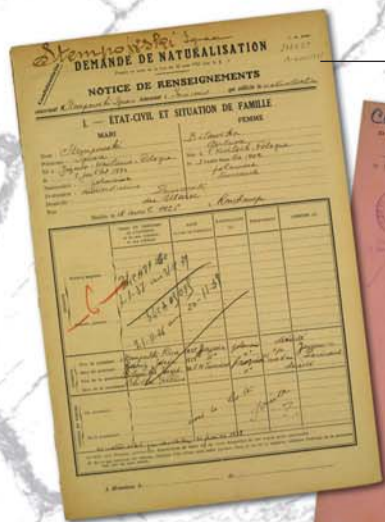
approfondissent le sentiment d'appartenance à une même patrie. Parallèlement, maintenir le contact avec le pays d'origine est vital.

De prime abord, cet "entre-soi" communautaire est analysé comme un frein à l'intégration. Or, avec le recul du temps, on constate souvent qu'il permet à la première génération de s'adapter.

Mais l'installation en France n'est pas le choix de tous, bien au contraire. Pour les uns, le Doubs n'est par exemple qu'une étape dans un périple qui s'achèvera dans la capitale, ou dans les régions industrielles du Nord, voire dans les Amériques. Pour les autres, le retour au pays s'impose, surtout lorsqu'ils n'ont plus l'âge de vendre leur force de travail. Néanmoins, bon nombre d'immigrés restent, soit par obligation, soit parce qu'ils ont le profond désir de faire souche en France.

La maîtresse a organisé une réunion de parents d'élèves, un samedi, pour faire le bilan de l'année. Elle a distribué à chacun de nous un papier à faire signer à la maison. Je l'ai gardé dans mon cartable. Si je l'avais donné à mon père, il aurait posé beaucoup de questions et insisté pour assister à cette réunion. Je ne voulais pas qu'il manque le travail pour si peu. Et puis, qu'aurait-il compris ? Qu'aurait-il dit à la maîtresse ? Il l'aurait écoutée comme écoutent les sourds, aurait fait mine de comprendre par des hochements de tête. Mme Valard aurait vite fait de se rendre compte de son état. Je ne voulais pas montrer mon père sous cet angle-là. Elle m'a retenu un soir à la fin de la classe. Elle m'a interrogé sur l'absence de mes parents et je lui ai répondu que mon père travaillait les samedis.

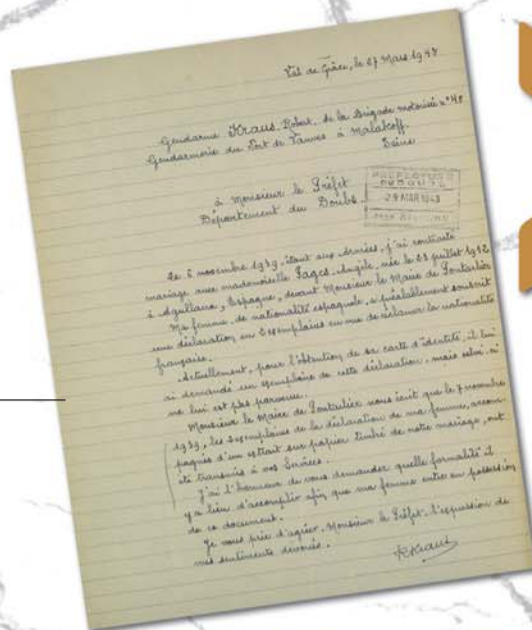
A. BEGAG, *Le gone du Chaâba*, Seuil, 1986



Arch. dép. du Doubs
- M 1281 - Photo 10 Ph 1734
Demande de naturalisation
d'Ignace Stempowski,
du 9 novembre 1939.



Arch. dép. du Doubs
- M 1281 - Photo 10 Ph 1734
Demande de naturalisation
de Joseph Camponovo,
du 20 avril 1905.



Arch. dép. du Doubs
- M 1360 - Photo 10 Ph 1727
Lettre du gendarme Robert
Kraus du 27 mars 1943,
relative à la demande de
naturalisation de son épouse
de nationalité espagnole.



Arch. dép. du Doubs
- M 1262 - Photos 10 Ph 1720 et 1721
Demande de naturalisation
de Lambert Schweizer,
du 1er septembre 1851.



Collection Georges Kirbidjian
- Photo 9 Ph 4
Agop Kirbidjian (au premier
plan) et son fils Georges (au
second plan) en 1946, place de
la Révolution à Besançon.
Agop, rescapé des massacres
perpétrés en 1915 par l'armée
turque contre les Arméniens,
était alors photographe
ambulancier. Georges se souvient
que son père travaillait beau-
coup pour les pièces d'identité
de maçons immigrés.

...et obtenir la nationalité française ?

*assimilation, intégration...
demande, attente, espoir, refus,
décret de naturalisation...*

Divers facteurs concourent à l'insertion des immigrés dans le pays d'accueil :

- avant tout, l'apprentissage de la langue,
- puis, l'origine sociale et le niveau d'instruction,
- le travail, qui met en présence nationaux et non-nationaux,
- le regroupement familial ou le mariage mixte,
- et le temps.

Enfin, le rôle des enfants est loin d'être négligeable. Grâce à leur scolarisation, ils sont dans leur famille les passeurs de la culture française. Ce processus d'assimilation, plus fréquemment subi que souhaité, prend une autre tournure avec la recherche de l'intégration. Celle-ci traduit une certaine volonté de participer à la vie collective du pays d'accueil, voire d'acquiescer par la naturalisation la citoyenneté à part entière.

Cependant, l'acquisition de la nationalité française n'est pas toujours souhaitée, surtout par les garçons qui ont alors l'obligation du service militaire. Elle est aussi reportée à plus tard, pour ne pas couper les liens familiaux, car devenir Français peut être perçu comme une trahison pour ceux qui sont restés au pays. On éprouve aussi le besoin de conserver son identité, de rester fidèle à sa patrie. Et on est encore habité par l'espoir de revenir au pays.



Toutefois, quand la naturalisation est refusée pour soi, elle est très souvent désirée pour ses enfants. En effet, on mise sur l'enracinement de ces derniers qui, n'ayant pas connu – ou très peu – leur terre d'origine, ont toutes les chances de se fondre dans le pays d'accueil de leurs parents.

Elle fut longue cette quête à la recherche d'une identité. Si la loi autorisait l'espérance d'une naturalisation, les gouvernements d'alors opposaient l'inertie de longues enquêtes qui se bornaient à un dossier enlisé dans la poussière de fonds de tiroirs bureaucratiques, et les regrets "de ne pouvoir donner suite à votre demande du..." repoussaient de trois ans une nouvelle candidature.

H. VERNEUIL, *Mayrig*, 1985

Droit du sol et droit du sang

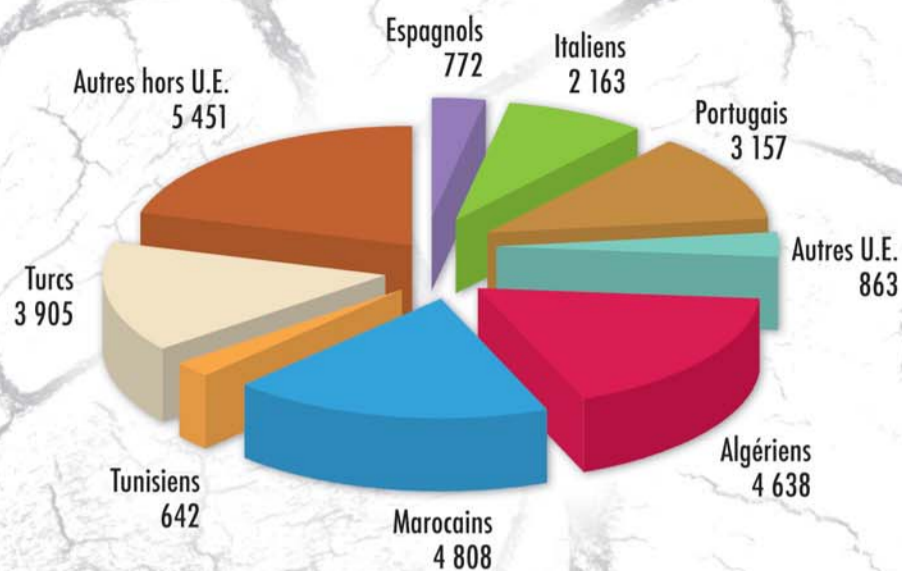
Droit du sol (*jus soli*) et droit du sang (*jus sanguinis*) font de la naissance sur le territoire français et de la filiation les critères essentiels d'attribution de la nationalité française.

Source : Janine PONTY <i>L'immigration dans les textes, 2003.</i>	Zigor de nationalité étrangère NÉ À L'ÉTRANGER	Jurgi et Alonä enfants de Zigor NÉS EN FRANCE	Naïa Fille de Jurgi Petite-fille de Zigor
Constitution des 3 et 4 septembre 1791	ZIGOR est réputé citoyen français après une durée de séjour de 5 ans, à condition qu'il possède un bien foncier ou qu'il ait épousé une Française.	JURGI et ALONÄ seront réputés citoyens français quand ils auront fixé leur résidence dans le royaume. Ce qui revient à ne leur accorder la nationalité française qu'à l'âge adulte.	NAÏA suit la condition de son père.
Constitution du 22 août 1795 (5 fructidor an III)	ZIGOR " devient citoyen français lorsque, après avoir atteint l'âge de 21 ans accomplis et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant 7 années consécutives, pourvu qu'il paie une contribution directe et qu'en outre il y possède une propriété foncière (...) ou qu'il y ait épousé une Française".	JURGI et ALONÄ deviendront citoyens français quand ils se seront fait inscrire sur le registre civique du canton et auront demeuré une année sur le territoire de la République.	
Constitution du 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII)	La durée de séjour exigée passe de 7 à 10 ans.		
Code civil du 21 mars 1804 (30 ventôse an XII)		Etant nés en France, JURGI et ALONÄ peuvent réclamer la qualité de Français l'année qui suit leur majorité* (soit de 21 à 22 ans accomplis).	
Loi du 7 février 1851 (à l'origine du double droit du sol)		L'épouse de JURGI, étrangère ou française, suit obligatoirement la condition de son mari. La naturalisation de ZIGOR entraîne celle de JURGI et ALONÄ.	
Loi du 26 juin 1889 (institue le double droit du sol)	Quand il a obtenu l'autorisation de fixer son domicile en France, ZIGOR peut être naturalisé après 3 ans de domicile en France. S'il n'a pas été autorisé à fixer son domicile en France, ZIGOR peut être naturalisé s'il peut justifier d'une résidence non interrompue pendant 10 années. Dans les deux cas, il n'est éligible aux assemblées législatives que 10 ans après le décret de naturalisation.	Si JURGI et ALONÄ ont moins de 21 ans, leur qualité de Français peut dorénavant être réclamée en leur nom par leur représentant légal. De plus, si la femme de ZIGOR est française, JURGI et ALONÄ sont réputés français.	NAÏA, en tant que petite-fille de ZIGOR obtient automatiquement la nationalité française à sa naissance, même si ZIGOR n'a effectué aucune démarche pour obtenir la nationalité française, et même si JURGI et ALONÄ n'ont pas pris la nationalité française à leur majorité. Toutefois, NAÏA peut demander à conserver la nationalité de ses parents et grands-parents.
Loi du 10 août 1927 "sur la nationalité"	ZIGOR peut obtenir la naturalisation à partir de 18 ans révolus et après enquête, s'il peut justifier d'une résidence non interrompue pendant 3 années en France. Néanmoins, il n'obtiendra ses droits politiques que 10 ans après le décret de naturalisation, à moins qu'il n'ait accompli son service militaire dans l'armée française.	JURGI et ALONÄ peuvent devenir Français jusqu'à l'âge de 21 ans, s'ils sont domiciliés en France et s'ils déclarent réclamer la qualité de Français : - s'ils ont moins de 21 ans et plus de 16 ans, ils devront obtenir l'autorisation du représentant légal - s'ils ont moins de 16 ans, la déclaration peut être souscrite en leur nom par le représentant légal. La femme française de JURGI a maintenant la possibilité de ne pas "suivre la condition de son mari".	La nationalité française est imposée. NAÏA ne peut plus réclamer la qualité d'étranger.
Intermédiaire raciste et xénophobe du régime de Vichy notamment avec <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 45%;">• la loi de juillet 1940 remettant en cause les naturalisations, <li style="width: 45%;">• les lois du 3 octobre 1940 et du 29 juin 1941 "portant statut des juifs", <li style="width: 45%;">• la loi du 4 octobre 1940 "sur les ressortissants étrangers de race juive", <li style="width: 45%;">• la loi du 6 novembre 1942 "relative au séjour et à la circulation des juifs étrangers". 			
Ordonnance du 19 octobre 1945 "portant code de la nationalité"	ZIGOR peut obtenir la naturalisation après enquête, s'il peut justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précèdent le dépôt de sa demande. Il ne pourra avoir un mandat électif que 10 ans après le décret de naturalisation. Ce délai est ramené à 5 ans pour obtenir le droit de vote ou pour occuper un poste dans la fonction publique.	JURGI et ALONÄ acquièrent la nationalité française à leur majorité si à cette date ils ont en France leur résidence et s'ils ont eu, depuis l'âge de 16 ans, leur résidence habituelle en France. JURGI et ALONÄ peuvent aussi réclamer la qualité de Français sans autorisation parentale à l'âge de 18 ans, si au moment de leur déclaration ils ont en France leur résidence et s'ils ont eu depuis au moins 5 ans leur résidence en France. Avant 18 ans, les conditions d'obtention de la nationalité française sont similaires à celles prévues par la loi de 1927.	 <p>Évolution du droit</p> <ul style="list-style-type: none"> favorable aux étrangers défavorable aux étrangers
Loi du 8 décembre 1983	Sont supprimées les incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française.	Les parents étrangers ne peuvent plus déclarer Français les enfants mineurs nés en France, comme cela se faisait depuis 1889. Une "manifestation de volonté" est exigée entre 16 et 21 ans pour les enfants nés en France.	
Lois Pasqua de 1993		La "manifestation de volonté" n'est plus exigée. JURGI et ALONÄ acquièrent la nationalité française à leur majorité si, à cette date, ils ont en France leur résidence et s'ils ont eu leur résidence habituelle en France pendant une période, continue ou discontinue, d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. JURGI et ALONÄ peuvent à partir de 16 ans réclamer la nationalité française si, au moment de leur déclaration, ils ont leur domicile en France et s'ils ont eu leur résidence habituelle en France pendant une période, continue ou discontinue, d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. La nationalité française de JURGI et ALONÄ peut être demandée par leur représentant légal à partir de 13 ans et avec leur consentement personnel. Condition de résidence : 5 ans depuis l'âge de 8 ans.	
Loi du 16 mars 1998 "relative à la nationalité"			

*21 ans. 18 ans à partir de 1974

Les étrangers dans le Doubs en 2000

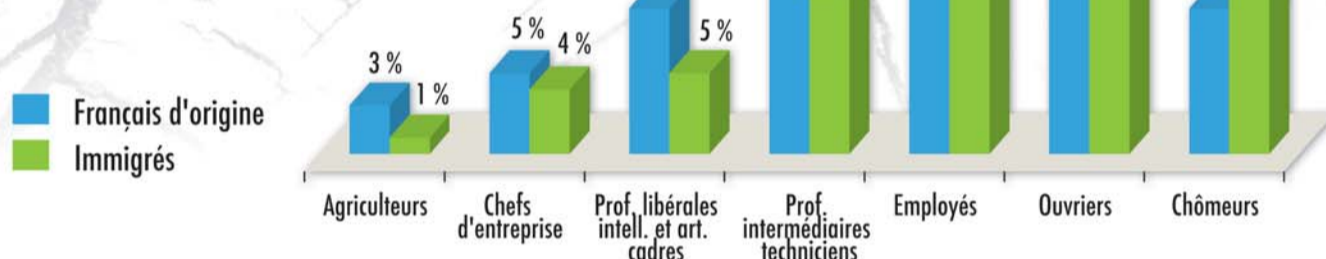
Répartition par nationalité



Union Européenne	6 955
Espagnols	772
Italiens	2 163
Portugais	3 157
Autres U.E.	863
Hors Union Européenne	19 444
Algériens	4 638
Marocains	4 808
Tunisiens	642
Turcs	3 905
Autres hors U.E.	5 451
Total étrangers dans le Doubs	26 399

Catégories socio-professionnelles dans le Doubs en 2000.

Comparaison immigrés et Français d'origine



Source : INSEE, recensement 1999, exploitation complémentaire 2000-2002

L'immigration dans le Doubs en perspective

suisses, italiens, marocains, anglais, polonais, américains, algériens, tchécoslovaques, espagnols, russes, turcs, autrichiens...

L'évolution de l'immigration dans le Doubs, de 1850 à 1950, a suivi globalement celle de la France. Cependant, la répartition par nationalité des immigrés du département est quelque peu différente. En effet, au niveau national, Belges et Italiens sont en tête en 1901 puis Italiens, Polonais et Espagnols en 1931 ; alors que dans le Doubs, ce sont respectivement Suisses et Italiens, puis Italiens, Suisses et Polonais.

Après la seconde guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction. La France tente à nouveau d'organiser le recrutement de travailleurs étrangers. A l'immigration européenne traditionnelle s'ajoute une immigration nouvelle, d'origine portugaise et maghrébine. Le département du Doubs, à cet égard, ne connaît pas de différence notable.

L'immigration ne reprend son essor qu'au

milieu des années 1950. Une nouvelle vague s'amplifie au cours de la période 1960-1975, dont l'origine géographique se mondialise.

Au cours des années 1990, la proportion des étrangers par rapport à la population totale se stabilise. En 1999, avec 5,5 % la France retrouve son niveau de 1936 (5,3 %), alors qu'avec 5,3 % le Doubs revient à son étage du début des années 1920.

Cependant, au début des années 1980, la montée d'un chômage de masse favorise une nouvelle poussée de xénophobie et de racisme. L'histoire de l'immigration met ainsi en évidence cette constante, que chaque crise économique rend indésirables étrangers et Français issus de l'immigration. A cela s'ajoutent les séquelles du passé colonial de la France, avec la persistance de stéréotypes raciaux et ethniques.

J'observerai ici que la tolérance, la liberté des opinions et des croyances est toujours chose fort tardive ; elle ne peut se concevoir et pénétrer les lois et les mœurs, que dans une époque avancée, quand les esprits se sont progressivement enrichis et affaiblis de leurs différences échangées.

P. VALÉRY, *Variété I*, 1924.

Au temps présent, se conjuguent ainsi "panne" de l'intégration, discriminations ethniques et culturelles, communautarisme et intégrisme religieux.

L'immigration est aujourd'hui au centre du débat politique, tant en France qu'à l'échelle européenne. Et notre société, se découvrant multiculturelle, est face à une alternative : l'ouverture aux autres ou le repli sur soi.